

<https://www.aefinfo.fr/depeche/720070-aesh-le-midi-anne-genetet-envisage-des-mesures-...>

✍ Elise Le Berre

🕒 5 min read

## AESH le midi : Anne Genetet envisage des mesures de simplification pour garantir le financement par l'État

Interrogée sur l'application de la loi transférant à l'État la prise en charge des AESH sur le temps méridien, Anne Genetet reconnaît une "application imparfaite", lors d'une audition au Sénat le 22 octobre 2024. La ministre assure que la mise en œuvre figure parmi ses "chantiers prioritaires", et attend des rectorats qu'ils appliquent ce texte. Les sénateurs dénoncent la complexité de la circulaire d'application, et appellent le ministère à l'abroger. "Tout a été fait pour que cela ne s'applique pas", déplore Cédric Vial, alors qu'Anne Genetet précise vouloir recruter des "personnes formées".



Anne Genetet auditionnée par la commission éducation du Sénat, le 22 octobre 2024.  
capture écran Sénat

"Beaucoup de chemin a été fait" pour améliorer la gestion des AESH, déclare Anne Genetet, qui a présenté aux sénateurs de la commission éducation ses chantiers, lors d'une audition le 22 octobre 2024. Les élus se sont particulièrement inquiétés de l'application de la [loi](#) transférant à l'État la prise en charge financière des AESH sur le temps méridien, censée entrer en vigueur en cette rentrée.

Une "application imparfaite"

"Comment expliquer que ce texte ne soit pas appliqué sur le terrain ?", s'étonne Jean-Gérard Paumier (LR, Centre-Val de Loire). "La direction académique d'Indre-et-Loire m'indique n'avoir reçu aucune directive, ni aucune ligne budgétaire fléchée à cet effet", poursuit le sénateur, qui ajoute aussi que le même service lui a indiqué que "la prise en charge du recrutement et de la rémunération pourrait ne pas être obligatoire".

Anne Genetet reconnaît une "application imparfaite" : "c'est l'un de mes chantiers prioritaires". Elle attend des services du ministère et des rectorats qu'ils "mettent en œuvre cette loi dans les meilleures conditions, en lien avec les établissements et les collectivités. "Nous nous assurons que cette loi est bien mise en œuvre".

"Tout est fait pour que cette loi ne soit pas appliquée" (Cédric Vial)

Une réponse qui ne satisfait pas le sénateur Cédric Vial, auteur de ce texte (LR, Auvergne-Rhône-Alpes) : cette proposition - seule retenue, parmi les 19 de son rapport - ([lire sur AEF info](#)) "est pourtant simple, il s'agit de revenir à la situation antérieure, où l'État prenait en charge l'AESH sur le temps méridien.

Selon l'élu, "le problème n'est pas territorial, il est rue de Grenelle". Dénonçant la complexité de la circulaire ("huit pages, pour une phrase dans la loi"), il s'indigne : "Si on voulait que cette loi ne s'applique pas, on aurait procédé exactement comme cela", assure le sénateur, qui regrette aussi la date de parution de la circulaire, "en pleine période estivale". Appelant Anne Genetet à abroger cette circulaire pour en mettre en œuvre une autre, il conclut : "Tout a été fait pour que cela ne s'applique pas".

"J'entends que la circulaire est complexe", concède la ministre, qui étudiera si "des mesures de simplification peuvent être prises". Elle précise toutefois que l'objectif de cette loi est que des "personnes formées et spécialisées puissent accompagner des AESH sur le

temps méridien. Nous ne voulons pas contractualiser avec des personnes du 'tout-venant', mais avec celles qui sont sous contrat avec les rectorats".

## **ressources humaines, pédagogie, IA, labellisation... les autres sujets évoqués**

Par ailleurs, la ministre de l'Éducation nationale a aussi été interrogée sur :

- le "pacte" enseignant, qu'elle qualifie de dispositif "prometteur", mais dont elle veut "s'assurer que le service qui donne droit à une rémunération dans le cadre du pacte est bien délivré", notamment lors de la "re-signature d'un pacte pour l'année 2024-2025",
- le remplacement, et sur les **RCD** en particulier, qu'elle souhaite améliorer avec "l'objectif de doubler les missions de RCD à travers le pacte", tout en améliorant "l'efficacité des brigades de remplacement" dans le premier degré,
- la labellisation des manuels, qui n'est "pas encore arbitrée". Elle estime toutefois que cela peut être "un repère très utile", tout en insistant sur la liberté, pour les enseignants, de le choisir, et évoque des manuels où les exercices peuvent ainsi être "genrés" : "cela ne porte pas l'ambition républicaine de l'école, les manuels labellisés peuvent être une réponse",
- le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, étudié au CSE du 5 décembre et qu'elle "défendra". "Je demande à ce qu'il soit publié le plus tôt possible, afin que les enseignants puissent s'en saisir",
- l'intelligence artificielle, pour laquelle elle insiste sur la formation des enseignants, "très importante" pour en détecter les mauvaises utilisations.

Generated with Reader Mode